juristudiant
forum des étudiants en droit

Aide dissert: le fédéralisme d'aujourd'hui

Par **léa**, le **09/11/2004** à **18:38**

Bonsoir, je dois réaliser pour lundi prochain la dissert: le fédéralisme d'aujourd'hui et j'aimerai avoir vos avis sur mon plan.
Dans l'intro je dis que le fédéralisme peut naitre par association comme aux Etats Unis ou par dissociation comme en Belgique. Ensuite je dis qu'il nait de la volonté de bénéficier d'un Etat unique pour la coordination de l'administration et d'Etats fédérés pouvant garder leur spécificité(langue, race).

Voici mon plan:

I)L'organisation interne

A) L'organisation des Etats fédérés: la loi de l'autonomie

1- L'autonomie constitutionnelle
2- L'autonomie législative et administrative

B) L'organisation de l'Etat fédéral

1- l'Etat fédéral a une constitution propre mais peut être modifiée par les Etats fédérés (principe de la participation)
2- La structure des institutions fédérales
Existence de 2 chambres...

II) La répartition des compétences entre l'Etat fédéral et l'Etat fédéré

A) La superposition de l'Etat fédéral

1-le droit fédéral l'emporte sur le droit fédéré
2- le partage de compétences varie d'un Etat a l'autre (la constitution fédérale leur accorde plus ou moins d'autonomie)

B) L'évolution actuelle des fédérations modifie le partage des compétences

1-la centralisation : aux EU L'Etat fédéral accroit ses compétences au détriment des Etats fédérés
2- En Allemagne le fédéralisme coopératif

Merci pour vos conseils.

Par **fabcubitus1**, le **10/11/2004** à **17:48**

[size=125:xqg3j1ik]Sache tout d'abord qu'il n'existe qu'une seule race, LA RACE HUMAINE[/size:xqg3j1ik], mais il existe plusieurs éthnies, qui sont les origines des personnes. C'est pas comme chez les animaux où il existe plusieurs race d'araignées par exemple, car il y a entre 2 races d'araignée, des différences fondamentales qui tiennent à leur taille (différences énormes entre les races), leur méthodes de reproduction (grosses différences), leur mode de nutrition (grosses différences aussi). Alors que chez les hommes, il y a très peu de différence entre par exemple un noir et un blanc, un noir et un chinois... Comme le dit à juste titre J. M. Bigard, on est bien souvent beaucoup plus différent, génétiquement parlant, de notre voisin d'à côté qui est de la même couleur que nous, que d'un pygmé par exemple.
:arrow:

Image not found or type unknown Pour ton plan, quand tu parles de l'organisation interne, tu parles déjà de la répartition des compétences :autonomie constitutionnelle, administrative et législative des Etats fédérés. Donc problème.

Par **Vincent**, le **10/11/2004** à **18:25**

Pourrais nous renseigner sur les grands traits de ton introduction?

personnellement, j'aurais inversé le II avec le I;à savoir Etat fédéral puis fédéré. Ce qui d'ailleurs suit la logique de ton intro.
Concernant l'ouverture en fin de ton devoir, pourquoi ne pas parler du fédéralisme en tant qu'étape suivante de la Régionalisation (même si ce n'est pas la même chose). Mieux effectuer une comparaison (rapide) entre la construction européenne et le fédéralisme.

Sinon je te conseille de jeter un coup d'œil sur les autres thèmes de droit institutionnel dans le forum... peut être y trouveras tu quelques idées.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés